

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 avril 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 V. 47 Vœu relatif à l'enlèvement des véhicules.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant qu'il existe un grand nombre de structures distinctes chargées de procéder à l'enlèvement des véhicules pour le compte de la Préfecture de police (service de la fourrière, sous-traitant, auxiliaires de la Préfecture de police, ASP...);

Considérant que des signalements de riverains révèlent que des rues sont l'objet de passages très réguliers de ces services au contraire d'autres rues ;

Considérant que ces impressions d'acharnement, avérées ou non, peuvent constituer un sentiment d'inégalité devant la loi ;

Considérant le manque d'information des maires d'arrondissement sur le nombre et la localisation des enlèvements de véhicules ;

Sur la proposition de Mme Brigitte Kuster et les élus du groupe UMPPA,

Emet le vœu :

- Que des bilans mensuels soient adressés aux maires d'arrondissement comprenant les statistiques précises des enlèvements de véhicules pour chaque quartier.